

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

VE le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-2 et L. 5214-3

VE la délibération n°7.1 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 21 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président en application des articles L. 5212-2 à L. 5212-10 du Code général des collectivités territoriales

VE la délibération n°7.1 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2021.

CONSIDERANT que le bâtiment central d'ESTER a été mis à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2018,

CONSIDERANT que l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM, a exprimé le vœux de disposer dans les locaux qui s'y trouvent,

D É C I S I O N

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de deux ans, l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM occupe un hall technique situé au service « Bâtiment-chauffage et air climatisé » (anciennement « du bâtiment central d'ESTER, Technopôle, 1 Avenue d'ESTER 87099 LIMOGES Cedex, d'une superficie globale de 277 m² ».

Le montant de la rétribution s'élève à 8500 € HT par année civile et par an.

Les charges s'élèvent à 3000 € HT par année civile et par an.

Fait à Limoges, le 09/12/2022

Publié le : 09/12/2022

Le Président
Philippe PÉRISSON
Président du Conseil
de la Communauté Urbaine
de Limoges Métropole
Philippe PÉRISSON
Président du Conseil
de la Communauté Urbaine
de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision concernant une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'UNIVERSITE DE LIMOGES agissant pour le compte du Laboratoire XLIM

1 DOCUMENT - Publié le 19 Décembre 2022

 **DEC_ECO_23726_ESTER_OCCUPATION_LOCAUX_UNIVERSITE_LIMOGES_XLIM_2.pdf**
(.pdf, 86,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**